



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple- Un But -Une Foi

MINISTRE DE L'INTEGRATION AFRICAINE,

DES AFFAIRES ETRANGERES

ET DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR

MIAAESE

RAPPORT DE PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET 2026

Novembre 2025

Table des matières

TABLE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	3
INTRODUCTION	4
I. RESUME DU BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER DE L'EXERCICE 2025.....	6
I.1. RESUME DU BILAN TECHNIQUE 2025.....	6
1.1.1 Programme « Pilotage, Gestion et Coordination administrative ».....	6
1.1.2 Coopération bilatérale et multilatérale	8
1.1.3 Gestion des Affaires consulaires et Promotion des Sénégalais de l'Extérieur.	10
1.1.4 Promotion de l'Intégration africaine	12
I.2 RESUME DU BILAN FINANCIER DE L'EXERCICE 2025.....	15
II. REPARTITION DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE DE L'ANNEE 2026	15
2.1 Répartition des crédits par nature de dépense	15
2.2 Répartition des crédits par actions et activités	16
2.2.1 Pilotage, Gestion et Coordination Administrative	17
Tableau 3 : Répartition des crédits par actions et activités du Pilotage, en AE et CP.....	17
2.2.2. Coopération Bilatérale et multilatérale	18
2.2.3 Gestion des Affaires Consulaires et des Sénégalais de l'Extérieur (GACSE)	19
Tableau 5 : Répartition des crédits par actions et activités du programme	19
2.2.4 Promotion de l'Intégration africaine	18
Tableau 6 : Répartition des crédits par actions et activités du programme	19
III. STRATEGIES OPERATIONNELLES DE L'ANNEE 2026 ET PERSPECTIVES	19
3.1 Programme « Pilotage, Gestion et Coordination administrative »	19
3.2 Programme « Coopération Bilatérale et Multilatérale »	20
3.3 Programme « Gestion des Affaires Consulaires et des Sénégalais de l'Extérieur »	21
3.4 Programme « Promotion de l'Intégration africaine »	22
CONCLUSION.....	25
IV. ANNEXES	26
4.1. DPPD 2026-2028 ET PAP 2026 DES PROGRAMMES	26
4.2. DECLARATION LIMINAIRE DU MINISTRE	26

TABLE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ADS	Attachés de Défense et de Sécurité
ADD	Autorisation de dépense
AG-ONU	Assemblée Générale des Nations-Unies
AIMEC	Centre d'excellence pour les marchés inclusifs africains
BAOS	Bureau d'Accueil, d'Orientation et de Suivi des Sénégalais de l'Extérieur et des migrants
CAF	Comité Administration et Finances
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CNI	Carte nationale d'Identité
CP	Crédits de Paiement
CPA	Cour permanente d'arbitrage
CSOCD	Commission du Développement social des Nations Unies
DCBA	Direction de la Coopération Bilatérale Africaine
DIAP	Direction de l'Intégration Africaine et du Panafricanisme
DPPD	Document de Programmation pluriannuelle des Dépenses
DER/FJ	Délégation Générale à l'Entrepreneuriat Rapide des Femmes et des Jeunes
DGRI	Direction générale des Renseignements intérieur
DIC	Division des Investigations criminelles
DRGE	Direction des Renseignements général extérieur
DSE	Direction des Sénégalais de l'Extérieur
DSP	document de stratégie pays
FAISE	Fonds d'Appui à l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur
FOCAC	Forum sur la coopération sino-africaine
GECF	Forum des pays exportateurs de Gaz
IDE	Investissements directs étrangers
JJJ	Jub-Jubal-Jubbanti
MDC	Missions diplomatiques et consulaires
MIAAESE	Ministère de l'Intégration africaine, des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur
OMP	Opérations de maintien de la paix
ONU	Organisation des Nations-Unies
COREP	Comité des représentants permanents (UA)
PAP	Programme annuel de performance
PDC	Plan Diomaye pour la Casamance
RQP	Reconnaissance mutuelle des Qualifications Professionnelles
PRES	Plan de Redressement économique social du Sénégal
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
ZLECAf	Zone de libre-échange continentale africaine

INTRODUCTION

Le projet de budget du Ministère de l'Intégration africaine, des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur s'inscrit dans un contexte de mutations profondes aussi bien au niveau international, régional que national.

Devant une situation internationale marquée par des enjeux sécuritaires régionaux, des défis climatiques majeurs, les enjeux de développement durable ainsi que la complexité des conflits, le Sénégal est appelé à faire preuve de résilience en orientant ses actions vers l'Afrique et l'intégration continentale, tout en consolidant ses partenariats historiques et en formant de nouvelles alliances stratégiques.

Notre pays doit maintenir sa position de puissance diplomatique engagée dans la promotion de la paix, de la sécurité internationale, du respect des droits humains, ainsi que dans le développement de partenariats mutuellement bénéfiques.

Aux niveaux régional et sous-régional, il y'a lieu de noter la persistance des conflits armés, les défis sécuritaires au Sahel avec l'acuité des risques liés au terrorisme, au grand banditisme et à la traite des personnes ainsi qu'aux catastrophes naturelles résultantes des changements climatiques. Il s'y ajoute la problématique du développement économique et social et de la promotion des échanges commerciaux. En outre, au plan politique, le maintien et la préservation des relations d'amitié et de coopération avec les Etats-membres de l'Alliance des Etats du Sahel (AES) constituent un enjeu majeur de notre action diplomatique dans la perspective de notre ambition de renforcer l'Intégration africaine.

La situation économique et financière préoccupante de notre pays, caractérisée par un déficit budgétaire et un taux d'endettement nettement supérieurs aux prévisions initiales a conduit à la réduction des enveloppes budgétaires allouées au département en 2025 et 2026. Ainsi, au titre de l'année 2026, le projet de budget du Ministère de l'Intégration africaine, des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur est arrêté à soixante-quatre milliards neuf soixante-huit millions neuf cent quarante mille trois cent cinquante-huit **(64 968 948 358)** francs CFA alors que celui en cours d'exécution est de soixante-quinze milliards sept cent quatre-vingt-douze millions huit cent soixante-quatre mille cent vingt-trois francs **(75 792 864 123)**.

En effet, la Lettre de Politique sectorielle et de Développement du Ministère adoptée, le 28 février 2025, qui a déterminé l'architecture programmatique du

département, a d'ailleurs, pris en compte le paramètre de déficit budgétaire dans la définition des objectifs spécifiques et des résultats.

En sus, le Département a opéré une restructuration de son organigramme à travers le décret n°2025-235 du 06 février 2025, afin de mettre en synergie son organisation, ses missions et ses résultats avec les orientations de Monsieur le Président de la République, **Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE** en matière de **Politique étrangère**. C'est ainsi que de nouvelles directions (Direction de l'Intégration Africaine et du Panafricanisme et Direction de la Coopération Bilatérale Africaine) de même qu'un programme ont été créés et dédiés à l'Intégration africaine.

Désormais, les quatre Programmes du Ministère sont institués ainsi qu'il suit :

- **Programme « Pilotage, Gestion et Coordination administrative » ;**
- **Programme « Coopération bilatérale et multilatérale » ;**
- **Programme « Gestion des Affaires consulaires et Promotion des Sénégalais de l'Extérieur » ;**
- **Programme « Promotion de l'Intégration africaine ».**

Il est important de souligner que l'ensemble des objectifs assignés à ces programmes de même que les résultats y afférents est totalement orienté vers la réalisation de l'Agenda de Transformation 2050 et tient dument compte des indications du Plan de Redressement économique social du Sénégal (PRES).

En effet, la rationalisation est le levier essentiel adopté par le département pour améliorer l'efficacité de son action diplomatique en concentrant ses ressources sur les priorités stratégiques et en optimisant ses moyens tout en préservant la qualité et la portée de nos actions.

Le présent rapport du projet de budget 2026 du MIAAESE est articulé autour des trois axes principaux suivants :

- le résumé du bilan technique et financier du Ministère de 2025 ;
- la répartition de l'enveloppe budgétaire de 2026; et,
- les perspectives et stratégies opérationnelles pour l'année 2026.

RESUME DU BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER DE L'EXERCICE 2025

I.1. RESUME DU BILAN TECHNIQUE 2025

Cette partie présente, à la date du 11 novembre 2025, les actions phares réalisées dans la mise en œuvre des quatre programmes du Département : « **Pilotage, Gestion et Coordination administrative** », « **Coopération bilatérale et multilatérale** », « **Gestion des Affaires consulaires et Promotion des Sénégalais de l'Extérieur** » et « **Promotion de l'Intégration africaine** ».

1.1.1 Programme « Pilotage, Gestion et Coordination administrative ».

En 2025, le Département a mis en œuvre d'importantes réalisations qui ont permis d'obtenir les résultats suivants :

➤ **Au niveau de la Portion centrale**

- La conception de la stratégie d'intervention du Ministère de l'Intégration africaine et des Affaires étrangères ;
- La réorganisation du Ministère avec l'adoption du décret n° 2025-235 du 06 février 2025 ;
- La réussite de neuf (09) candidatures dans les instances internationales et sous-régionales ;
- L'organisation réussie des pèlerinages aux Lieux saints de l'Islam et de la Chrétienté ;
- Le renforcement des capacités du personnel du Ministère par la tenue de nombreuses formations ;
- L'organisation de **dix-neuf (19)** conférences internationales ;
- La délivrance de **deux mille cent onze (2111)** cartes d'identités diplomatiques en faveur des diplomates accrédités au Sénégal, de **273** visas diplomatiques, de **577** visas de courtoisie et **262** demandes d'immatriculation de véhicules.
- La couverture médicale, au profit du personnel expatrié et des membres de leurs familles, au nombre de **2456 personnes** pour un montant de **2 800 000 000 FCFA**;
- Le convoiement de **cinquante-six mille talons (56000) des talons de passeports** ordinaires au niveau des Missions diplomatiques et Consulaires de Milan, Paris, Djeddah, Madrid et Barcelone au profit de compatriotes de la Diaspora ;
- Le déminage de **2.203.976,37 m²** de terres dans **11** communes, **54** localités et **142** zones ; **527** engins explosifs ont été relevés et détruits. Pour arriver à ces résultats, il a fallu visiter **601** localités sur l'ensemble des trois régions de la Casamance : **Ziguinchor 390, Kolda 10 et Sédhiou 201** ;
- Le paiement des contributions internationales pour un montant de **deux milliards neuf cent soixante-seize millions cinq cent quarante-neuf mille neuf cent cinquante francs (2 976 549 950 FCFA)**.

➤ **Au niveau des Services Extérieurs**

Le Département a mobilisé des ressources importantes au service du rayonnement de la Diplomatie sénégalaise avec comme objectif prioritaire l'amélioration constante du cadre de vie et des conditions de travail des agents ainsi que le relèvement de la qualité des services offerts à la Diaspora sénégalaise.

Les délégations de crédits budgétaires pour les dépenses de Personnels, de fonctionnement et d'investissement (**près de 28 000 000 000 FCFA**) sont exécutées dans un contexte de resserrement budgétaire et un environnement global marqué par des crises multiformes. Des améliorations sont attendues pour une prise en charge efficiente des préoccupations de plus en plus pressantes.

Ainsi, à la date du 10 novembre 2025, mille quatre cent-soixante-cinq (**1465**) Autorisations d'Exécution (**AE**) ont été validées par l'Ordonnateur Délégué des dépenses, pour une valeur de **14 112 916 200 FCFA**, hors dépenses de personnels et de fonctionnement.

En termes de dépenses par chapitre budgétaire, une enveloppe d'environ **572 414 233 FCFA** a été mobilisée pour assurer le déplacement de **215** agents et des membres de leurs familles. En même temps, un montant de **495 261 934 FCFA** a permis de supporter les frais de transport de bagages de **161** agents expatriés, dans un contexte marqué par une cherté exceptionnelle des billets d'avion.

Une dotation de **8 249 523 008 FCFA** a permis d'assurer le paiement des indemnités de logement des agents expatriés et **1 096 746 882 FCFA** pour la prise en charge des demandes de remboursement de frais de scolarité de ces derniers.

A côté de ces dépenses, il convient de souligner les projets de réhabilitation réalisés ou en cours d'exécution d'une dizaine d'édifices diplomatiques et/ou consulaires, à hauteur de **370 000 000 FCFA** contre 500 000 000 FCFA pour la gestion budgétaire précédente.

Par ailleurs, près d'une cinquantaine de Postes ont également bénéficié de dotations de crédits pour le renouvellement de leurs équipements et mobiliers de bureaux et des Résidences pour un montant global de **535 000 000 FCFA**.

L'allocation d'une enveloppe de **172 000 000 FCFA** a permis de doter une vingtaine de Postes de matériels et équipements informatiques nouveaux.

Les moyens de locomotion de **07** Représentations à l'étranger ont été améliorés durant l'exercice 2025 avec une enveloppe d'un montant de **350 000 000 FCFA** mobilisés au total.

Près de **73** délégations de crédits ont été effectuées vers les Missions diplomatiques et consulaires pour la prise en charge des demandes d'aide et d'assistance des ressortissants sénégalais résidant à l'étranger et en situation de détresse pour un

montant de **341 906 376 FCFA** alors que **189 834 450 FCFA** ont permis d'assurer le rapatriement d'une quarantaine de dépouilles de sénégalais décédés.

Ces efforts seront poursuivis pour la gestion 2026 dans tous les aspects du fonctionnement du Département pour de meilleurs résultats dans la mise en application des orientations stratégiques de Monsieur le Président de la République en matière de politique étrangère.

1.1.2 Coopération bilatérale et multilatérale

Le Sénégal dispose d'un réseau diplomatique dense présent dans tous les continents composés de **soixante-douze (72) postes diplomatiques et consulaires répartis en cinquante-trois (53) ambassades, quinze (15) consulats généraux, un (01) consulat, trois (03) bureaux consulaires.**

Il accueille également **quatre-vingt-onze (91) Ambassades avec résidence à Dakar, dix-neuf (19) Missions consulaires, trente-quatre (34) Agences du Système des Nations Unies, Cinq (5) organes de la Francophonie, vingt-deux (22) organisations internationales, Institutions et Organisations non gouvernementales.**

Dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale, le Département a organisé, coordonné ou pris part à bon nombre d'activités importantes ayant contribué à renforcer le leadership et l'influence de notre pays sur la scène africaine et internationale :

Sur le plan bilatéral,

- La Session inaugurale du Dialogue politique avec la République fédérale d'Allemagne, tenue à Dakar, le 08 avril 2025 ;
- La Première rencontre du Comité technique chargé de la négociation de l'Entente en Reconnaissance mutuelle des Qualifications Professionnelles (RQP) avec le Québec, le 14 avril 2025 ;
- La Première rencontre du Groupe de Travail général Québec-Sénégal, tenue à Dakar, le 19 mai 2025 ;
- La deuxième session du Dialogue stratégique avec le Royaume Uni, tenue à Dakar, le 02 septembre 2025.

Dans le cadre des visites, on peut, notamment, citer la :

- Visite de Son Excellence Monsieur Mauro VIEIRA, Ministre brésilien des Affaires étrangères, à Dakar, le 13 mars 2025 ;
- Visite de SEM Rodriguez PARRILLA, Ministre cubain des Affaires étrangères, à Dakar, le 21 mars 2025 ;
- Visite officielle du Chef de l'Etat à Washington, les 09 et 10 juillet 2025 ;
- Visite officielle de Monsieur le Premier Ministre en Türkiye, du 06 au 11 août 2025 ;

- Visite du Dr Mohammed bin Abdulaziz Al-Khulaifi, Ministre d'Etat en charge de la Médiation et de la Résolution des conflits au Ministère des Affaires étrangères du Qatar, 27 février 2025 ;
- Visite du Ministre d'Etat aux Affaires étrangères du Qatar SEM Sultan Bin Saad AL-MURAIKHI, les 27 et 28 avril 2025 ;
- Visite de travail au Sénégal de Son Excellence Monsieur Iwaya Takeshi, Ministre des Affaires étrangères du Japon, le 29 avril 2025: La visite de travail au Sénégal de SEM Iwaya TAKESHI, le 29 avril 2025, était précurseur à la tenue à Yokohama, du 20 au 22 août 2025, de la 9e conférence internationale de Tokyo sur le Développement de l'Afrique (TICAD) ;
- Réunion ministérielle des coordinateurs de la mise en œuvre des actions de suivi du Forum sur la Coopération sino-africaine (FOCAC), Changsha, du 10 au 12 juin 2025;
- Visite officielle du Premier Ministre Ousmane SONKO en Chine, du 21 au 28 juin 2025, à l'invitation de Son homologue chinois Monsieur Li Qiang, au Forum de DAVOS d'été de TIANJIN;
- Participation du Chef de l'Etat SEM. BASSIROU DIOMAYE DIAKHAR FAYE à la TICAD 9, Yokohama, du 20 au 22 août 2025;
- Visite du Premier Ministre Monsieur Ousmane SONKO aux Emirats Arabes unis, du 08 au 12 septembre 2025.

Sur le plan multilatéral,

- La tenue de la 80^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies, en marge de laquelle notre pays a organisé, à New York, le 25 septembre 2025, une rencontre sur la mémoire africaine, la justice et les réparations. Cette activité, qui cadre avec le thème 2025 de l'UA, vise à transformer la mémoire et la justice en leviers de solidarité et de développement pour l'Afrique et sa Diaspora ;
- Le Dialogue politique avec l'Union européenne, tenu à Dakar, le 28 janvier 2025 ;
- La Participation à la 3^{ème} Réunion ministérielle UA-UE, tenue à Bruxelles, le 21 mai 2025 ;

S'agissant des Sommets consultatifs, le 6^{ème} du C-10 s'est tenu, le 25 juillet 2025, sous la présidence de Son Excellence **Julius Maada BIO**, Président de la République de Sierra Leone et Coordonnateur du C-10. Ce sommet avait été sanctionné par l'endossement du **Projet de Modèle Africain de Réforme**, en vue de son adoption par la Conférence de l'Union Africaine et sa transmission au Président de l'Assemblée générale des Nations-Unies.

Dans le cadre de son engagement en soutien à la cause palestinienne, le Sénégal a contribué à l'élan international né de la guerre dans la bande de Gaza, il y a plus de deux ans. C'est ainsi que le Sénégal a soutenu l'ensemble des résolutions adoptées au titre des Sessions ordinaires de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) et dans le cadre de la reprise de la 10^{ème} Session extraordinaire d'urgence de l'AGNU suite à la guerre à Gaza.

Le Sénégal participe aux travaux du **Groupe de travail à composition non-limitée (OEWG) sur la sécurité des TICs et de leur utilisation 2021-2025** qui a pour mandat d'examiner les six thématiques suivantes : les menaces existantes et potentielles, l'application du droit international, les règles, normes et principes de comportement responsable des Etats, les mesures de confiance, le renforcement des capacités.

Par ailleurs, le Département a suivi les travaux du **Comité ad hoc chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des TICs à des fins criminelles**, entre mai 2021 et août 2024, qui ont abouti à l'adoption consensuelle, le 24 décembre 2024, de la **Convention contre la cybercriminalité**.

Concernant les armes nucléaires, le Sénégal a pris part à la 3^{ème} Réunion des parties (MSP) au **Traité sur l'Interdiction des Armes nucléaires (TIAN)** tenue, du 03 au 07 mars 2025, à New York, en qualité d'observateur, pour suivre les développements relatifs à cet instrument international qui constitue le premier traité rendant illégal les armes nucléaires.

Il convient de relever que le Département a participé à la 3^{ème} **Réunion de revue du Plan intégré de Durabilité en matière de Sécurité nucléaire (INSSP) du Sénégal** tenue, du 05 au 08 mai 2025, à Dakar. Cette rencontre a permis d'actualiser l'INSSP du Sénégal en tenant compte des progrès accomplis depuis la dernière revue et d'identifier les domaines nécessitant des améliorations en matière de sécurité nucléaire.

Le Sénégal suit les processus multilatéraux entrepris pour combler le vide juridique sur le désarmement dans l'espace, en particulier, le **Groupe de travail à composition non-limitée (OEWG) sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace sous tous ses aspects** a tenu sa 2^{ème} Session à Genève, du 21 au 25 juillet 2025.

1.1.3 Gestion des Affaires consulaires et Promotion des Sénégalais de l'Extérieur.

- Situation des compatriotes décédés à l'étranger :

Depuis le début de l'année 2025, le Département a répertorié cinquante-six (56) Sénégalais résidant à l'étranger qui y ont perdu la vie. Sept (07) cas de meurtre ont été enregistrés en Espagne, au Gabon, en Afrique du Sud, en Mauritanie et aux Etats Unis. Quatre (04) décès suite à une intervention de la police en Espagne, en Côte d'Ivoire et au Brésil, trois (03) cas d'agression en Espagne, en France et aux Etats Unis, cinq (05) cas d'accident en Italie, en Guinée Conakry, en Egypte et en France.

Par ailleurs, dix-neuf (19) demandes d'assistance financière pour le rapatriement de dépouilles ont été traitées pour une prise en charge des frais inhérents au transfert des corps.

- Situation des Sénégalais en détention à l'étranger

Depuis le début de l'année 2026, les Missions Diplomatiques et Consulaires ont recensé plus de deux cent quatre-vingt-dix (290) compatriotes en détention dans les établissements pénitentiaires à l'étranger. Les motifs tournent autour des questions liées au trafic de stupéfiants, la détention de faux papiers ainsi qu'à l'entrée illégale sur le territoire des pays hôtes. A cela s'ajoute une liste de cent quatre-vingt-six (186)

compatriotes en détention dans les centres de l'Agence américaine pour l'Immigration (ICE) en attente de leur reconduite aux frontières.

- Situation des Sénégalais disparus à l'étranger

Vingt et un (21) cas de disparition de compatriotes ont été signalés, tous de sexe masculin. Ces dossiers font l'objet de suivi, de relance auprès des postes diplomatiques et consulaires après une certaine période d'attente et d'information aux familles.

Il convient également de signaler que quatre-vingt-cinq (85) demandes d'assistance d'ordre divers ont été enregistrées dont la plupart sont relatives à l'aide au retour soit pour des raisons sanitaires ou de précarité.

- Situation des rapatriements de Sénégalais

Le nombre de sénégalais ayant fait l'objet de rapatriement au cours de cette année 2026 s'élève à mille quatre cent soixante-trois (1463) dont mille cent quatre-vingt-dix-huit (1198) volontaires et deux cent soixante-cinq (265) involontaires, soit mille deux cent quatre-vingt-quinze (1295) hommes, cent cinq (105) femmes et soixante-trois (63) mineurs.

Ces rapatriements humanitaires ou forcés proviennent de différents pays, soit du fait des conditions d'insécurité, de la crise économique entraînant des conditions de vie de plus en plus difficiles, ou font suite à des mesures d'expulsion après avoir épuisé les différentes voies de recours judiciaires.

Il faut noter que ces rapatriements volontaires ont pu être réalisés avec l'appui technique de l'Organisation des Nations Unies pour les Migrations (OIM). Il s'agit majoritairement de jeunes âgés de 18 à 35 ans, avec un faible niveau d'étude.

Le Ministère assure l'accueil aux frontières des migrants de retour soit à l'Aéroport International Blaise Diagne de Diass ou à la frontière terrestre de Rosso. A cette occasion, les services en charge de la sécurité intérieure et extérieure tels que la Direction générale des Renseignements intérieur (DGRI), la Direction des Renseignements général extérieur (DRGE), la Division des Investigations criminelles (DIC), effectuent le profilage desdits migrants, à travers l'administration d'une fiche de renseignements.

- Missions pour l'établissement des passeports et CNI

Des missions d'établissement de passeports et de cartes nationales d'identité ont été effectuées dans dix-sept (17) pays à la demande de nos Missions diplomatiques et consulaires.

- Migration circulaire

Au titre de la migration circulaire, les équipes des BAOS sur l'ensemble des régions ont été chargées de l'appel à candidatures et la pré-sélection des dossiers. A ce propos, quarante-sept mille trois cent sept (47307) dossiers de candidature ont été réceptionnés dont vingt-quatre mille trois cent soixante-quinze (24375) dépôts physiques et vingt-deux mille neuf cent trente-deux (22932) via la plateforme en ligne. Sur les dossiers reçus, quatre cent quarante-sept (447) candidats ont été sélectionnés et ont pu bénéficier de contrats de travail temporaires pour l'Espagne.

- Situation des demandes de financement de projets

Au titre de l'accompagnement de l'investissement des Sénégalais vivant à l'étranger, la Direction a reçu, pour l'année 2026, deux cent soixante-deux (262) projets, dont cent quarante-sept (147) projets éligibles et cent quinze (115) projets non éligibles.

A ce jour, le travail de réception, d'étude et de présélection des projets de nos compatriotes résidant à l'étranger dans la perspective d'un financement par le FAISE continue.

Le fonds Diaspora de la DER/FJ permet de satisfaire des besoins de financement de Sénégalais de l'extérieur et un partenariat est assuré depuis 2024 avec la DER/FJ.

1.1.4 Promotion de l'Intégration africaine

Les réalisations du Département portent essentiellement sur les activités de Promotion de l'Intégration africaine.

Union africaine

La **38^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine**, tenue à Addis-Abeba, en Ethiopie, les 15 et 16 février 2025, a été particulièrement marquée par l'élection de Son Excellence Monsieur João Manuel Gonçalves LOURENÇO, Président de la République d'Angola, à la présidence en exercice de la Conférence, et de Son Excellence Monsieur Mahmoud Ali YOUSSEF, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de Djibouti, à la Présidence de la Commission de l'UA.

Il convient de souligner que le thème de l'année 2025 porte sur : « *la Justice pour les africains et les personnes d'ascendance africaine par le biais des réparations* ».

En prélude, la **46^{ème} session ordinaire du Conseil exécutif**, tenue les 12 et 13 février, a approuvé la recommandation relative à l'opérationnalisation, au plus tard en septembre 2025, de l'Institut monétaire africain (IMA) qui est une étape cruciale vers la mise en place de la Banque centrale africaine, en vue de permettre la participation de l'UA aux discussions du G20 sur les questions monétaires. Elle a également demandé au Conseil des Ministres en charge de la ZLECAf de conclure les négociations sur les annexes et les règlements relatifs aux Protocoles sur les droits de propriété intellectuelle, la politique de concurrence, les femmes et les jeunes dans le commerce d'ici à octobre 2025 ainsi que l'Annexe au Protocole sur les investissements relative aux règles et procédures pour la prévention, la gestion et le règlement des différends, en vue de leur examen par la 39^{ème} session ordinaire de la Conférence en février 2026.

La **47^{ème} session ordinaire du Conseil exécutif**, tenue à Malabo, les 10 et 11 juillet 2025, s'est penchée principalement sur les questions budgétaires, à travers le rapport du COREP.

Suite au retrait officiel du Burkina Faso, du Mali et du Niger de la CEDEAO, le 29 janvier 2025, une **session extraordinaire du Conseil des Ministres** s'est tenue à Accra, les 22 et 23 avril 2025, en vue de procéder à une évaluation exhaustive des conséquences de ce retrait et d'en définir les modalités, en tenant compte de la nécessité de préserver les relations entre la CEDEAO et ces trois pays.

La **67^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement** s'est tenue le 22 juin 2025. Elle a été précédée de la **54^{ème} session**

ordinaire du Conseil de Médiation et de Sécurité (18 juin) et de la **94^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres** (19-20 juin). Ce sommet s'est penché sur l'état de la Communauté, la situation politico-sécuritaire dans la région et les questions institutionnelles, dans un contexte marqué par le retrait des pays de l'Alliance des Etats du Sahel (AES) de la CEDEAO.

En ce qui concerne l'état de la Communauté, la Conférence a notamment invité les Etats membres à maintenir des politiques monétaires crédibles pour maîtriser l'inflation, intensifier la mobilisation des ressources intérieures et améliorer l'efficacité des dépenses publiques, afin de limiter les déficits budgétaires et, par conséquent, le recours à l'endettement.

S'agissant de la situation politico-sécuritaire dans la région, la Conférence a appelé globalement à la tenue d'élections transparentes et pacifiques en Côte d'Ivoire et en Guinée-Bissau ainsi qu'à l'achèvement du processus de transition en Guinée d'ici la fin de l'année.

Au plan sécuritaire, la Conférence a exprimé sa préoccupation face à la lenteur de la mise en place de la Force en attente. A cet égard, elle a instruit le Président de la Commission de convoquer d'urgence la réunion des Ministres chargés des Finances et de la Défense, afin de convenir des modalités de financement interne pour assurer la mise en place rapide de cette Force.

En outre, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont décidé de la prorogation de vingt-quatre (24) mois du mandat de la Mission de la CEDEAO en Gambie (ECOMIG) et de dix-huit (18) mois de celui de la Mission d'Appui à la Stabilisation en Guinée-Bissau (MAGB). Ils ont aussi demandé à la Commission d'élaborer une stratégie de sortie, y compris un plan de retrait et de liquidation des deux missions.

Pour ce qui est des questions institutionnelles, la Conférence a pris note des mesures prises par le Conseil des Ministres, dans la perspective du renouvellement des fonctionnaires statutaires dont les mandats arriveront à terme en juillet et octobre 2026. Il s'agit notamment de la mise en place d'un Comité ministériel ad-hoc chargé de formuler des propositions, en vue de l'attribution des postes concernés. Ce Comité est composé du Bénin, de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, du Ghana, de la Guinée-Bissau, du Nigéria, du Sénégal et du Togo. Les conclusions du rapport de ce Comité seront présentées au Conseil des Ministres, puis à la Conférence en décembre 2025.

La Conférence a également approuvé la recommandation du Conseil des Ministres concernant la nomination d'un Négociateur en Chef, chargé de mener les discussions avec les pays de l'AES, conformément au mandat adopté, en vue d'assurer un processus de retrait ordonné, de sauvegarder les intérêts des Institutions et des citoyens et de réduire au minimum les perturbations du marché régional. Ce dernier sera assisté d'une Troïka ministérielle et du Président de la Commission ainsi que d'une équipe technique. Enfin, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont désigné le Président Julius Maada BIO de la Sierra Léone comme Président en exercice de la Conférence, pour un mandat d'un an à compter de juin 2025.

Activités de coordination et de promotion de l'Intégration au niveau national

Ces activités concernent principalement des missions de suivi, d'évaluation et de contrôle de la mise en œuvre des instruments de la CEDEAO au Sénégal. Il s'agit de :

- la mission d'audit de performance du Fonds CEDEAO/Espagne pour la migration et le développement, par la Cour des Comptes du Sénégal, décembre 2024 – janvier 2025 ;
- la mission de suivi de la *Task Force* sur le Schéma de Libéralisation des Echanges de la CEDEAO, l'état de mise en œuvre des protocoles sur la libre circulation des personnes et des marchandises, 13-14 mars 2025 ;
- la mission de suivi du processus de mise en place du Centre national de Coordination du Mécanisme d'Alerte précoce et de Réponse aux Risques sécuritaires, 10-11 avril 2025 ;
- la visite technique d'évaluation de la candidature du Sénégal pour abriter le siège de l'Organisation ouest-africaine de la Santé (OOAS), 28-29 avril 2025 ;
- la mission de suivi de la mise en œuvre du Manuel opérationnel des Bureaux nationaux CEDEAO, 05-06 mai 2025 ;
- la mission conjointe de surveillance multilatérale CEDEAO/AMAO/BIDC, 14-21 mai 2025 ;
- la mission de consultation sur le projet de modernisation du chemin de fer Dakar-Bamako et le programme de développement du corridor multimodal Praia-Dakar-Abidjan, tenue à Dakar, 03-04 juillet 2025 ;
- la mission d'évaluation de la mise en œuvre des dispositions de l'Acte additionnel A/SA.1/12/21 du 10 décembre 2021 fixant les conditions, les modalités d'application et de gestion du Prélèvement communautaire de la CEDEAO (PCC) par les administrations nationales concernées, 28 juillet-1^{er} août 2025.

Le Département a participé aux Commissions mixtes suivantes :

- La première Session de la Commission mixte de Coopération bilatérale au niveau ministériel entre le Sénégal et l'Afrique du Sud s'est tenue à Dakar, les 9 et 10 avril 2025. Les deux parties ont procédé à une évaluation globale de leur coopération bilatérale et réaffirmé leur engagement à renforcer leur partenariat afin de le hisser à un niveau privilégié, ayant toujours à l'esprit les liens historiques unissant les deux pays ;
- La 6^{ème} session de la Grande Commission mixte de Coopération bilatérale entre le Sénégal et la République de Guinée s'est tenue à Conakry, les 22 et 23 mai 2025. Cette session a permis la signature de 15 instruments juridiques. Les Parties ont mis en place un Comité de suivi qui se réunira alternativement à Dakar et à Conakry. La 1^{ère} réunion du Comité de suivi se tiendra à Dakar, en 2026 ;
- La 5^{ème} session de la Grande Commission mixte de Coopération bilatérale entre le Sénégal et le Cameroun s'est tenue à Yaoundé, les 31 juillet et 1^{er} août 2025. Elle a permis la signature de 09 accords. Les Parties ont convenu de tenir le Comité de suivi de cette 5^{ème} Session au Sénégal en 2027. La date de la 6^{ème} Session prévue en République du Sénégal, sera arrêtée d'un commun accord, et par voie diplomatique.

I.2 RESUME DU BILAN FINANCIER DE L'EXERCICE 2025

Le tableau ci-après présente le bilan de l'exécution financière par nature de dépense :

Tableau 1 : exécution budgétaire en 2025 hors dépenses de personnel

Catégories de dépenses	Crédits ouverts	crédits ordonnancés	Taux d'exécution
Acquisition de biens et services	46 675 627 921	36 299 972 849	77,77 %
Transferts courants	6 300 363 950	4 373 124 515	69,41 %
Investissements exécutés par l'Etat	1 731 000 000	1 386 464 194	80,09 %
Total général	54 706 991 871	42 059 561 558	76,88 %

Source : extraction en date du 11 novembre 2025 du sysbudgetp

L'enveloppe des crédits ouverts du Département pour l'année 2025 hors dépenses de personnel s'établit à **54 706 991 871 FCFA** (cinquante-quatre milliards sept cent six millions neuf cent quatre-vingt-onze mille huit cent soixante-onze francs) dont le taux d'exécution se présente ainsi qu'il suit : **77,77 %** pour les biens et services, **69,41 %** pour les transferts courants et **80,09 %** en investissements.

Tableau 2 : Bilan d'exécution par Programme

Programme	Crédits ouverts	Crédits ordonnancés	Taux d'exécution
Pilotage, Coordination et Gestion administrative	12 765 574 167	10 297 142 471	80,66 %
Coopération bilatérale et multilatérale	39 816 946 909	29 922 839 151	75,15 %
Gestion des Affaires consulaires et Promotion des Sénégalais de l'Extérieur	2 124 470 795	1 839 579 936	86,59 %
Total général	54 706 991 871	42 059 561 558	76,88 %

Source : extraction en date du 11 novembre 2025 du sysbudgetp

Pour ce qui est du bilan d'exécution par programme, le taux se présente comme suit : **80.66 %** pour le Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative, **75.15 %** pour le Programme Coopération bilatérale et multilatérale, et **86.59 %** pour le Programme Gestion des Affaires consulaires et Promotion des Sénégalais de l'Extérieur, sans tenir compte de l'ancien Programme Promotion de Diplomatie économique qui a été supprimé en cours de gestion.

II. REPARTITION DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE DE L'ANNEE 2026

La répartition des crédits des programmes est présentée par nature de dépense, par action et par activité.

2.1 Répartition des crédits par nature de dépense

L'enveloppe budgétaire du Département en 2026, s'établit à **67 580 448 358 FCFA** en Autorisation d'engagement (AE) et à **64 968 948 358 FCFA** en Crédits de Paiement (CP). Elle est répartie ainsi qu'il suit entre les quatre programmes :

- Programme coopération bilatérale et multilatérale dispose d'un montant de **39 540 110 806 FCFA en CP, soit 60,86%** des crédits du Département ;
- Programme Gestion des Affaires consulaires et promotion des Sénégalais de l'extérieur, un montant de **2 656 578 915 FCFA, en CP soit 4,09%** ;
- Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative, enregistre un montant de **11 222 931 113 FCFA, en CP soit 17,27%** ;
- Programme « **Promotion de l'Intégration Africaine** » allocataire d'un montant de **11 549 327 524 FCFA, en CP, soit 17, 78%** des crédits du Ministère.

2.2 Répartition des crédits par actions et activités

Les tableaux ci-après présentent la répartition des crédits des programmes par actions et activités :

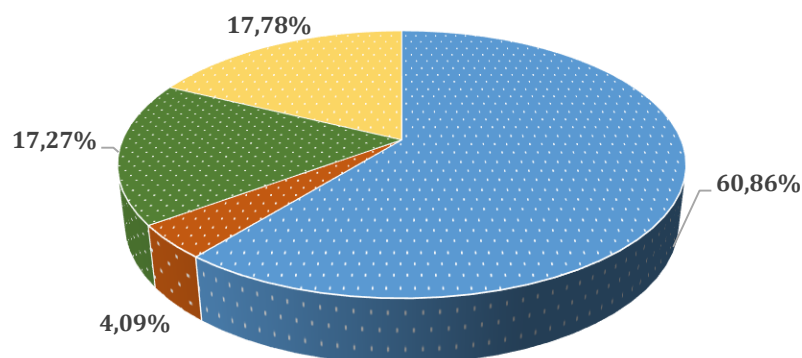
Le tableau suivant récapitule les crédits budgétaires de 2026 par nature de dépense en AE et CP.

Tableau 3 : Répartition des crédits par programme et par nature de dépense

Programmes / Catégories de Dépenses	LFI_AE_2026	LFI_CP_2026
Coopération bilatérale et multilatérale	39 637 610 806	39 540 110 806
Dépenses de personnel	7 595 240 000	7 595 240 000
Acquisitions de biens et services	30 067 370 806	30 067 370 806
Transferts courants	1 000 000 000	1 000 000 000
Investissements exécutés par l'Etat	975 000 000	877 500 000
Gestion des Affaires consulaires et Promotion des Sénégalais de l'Extérieur	2 656 578 915	2 656 578 915
Dépenses de personnel	758 820 671	758 820 671
Acquisitions de biens et services	197 758 244	197 758 244
Transferts courants	750 000 000	750 000 000
Transferts en Capital	950 000 000	950 000 000
Pilotage, Coordination et Gestion administrative	13 736 931 113	11 222 931 113
Dépenses de personnel	1 731 712 570	1 731 712 570
Acquisitions de biens et services	7 491 404 543	7 491 404 543
Transferts courants	1 373 814 000	1 373 814 000
Investissements exécutés par l'Etat	3 140 000 000	626 000 000
Promotion de l'Intégration Africaine	11 549 327 524	11 549 327 524
Dépenses de personnel	4 886 153 994	4 886 153 994
Acquisitions de biens et services	4 686 623 580	4 686 623 580
Transferts courants	1 976 549 950	1 976 549 950
Total général	67 580 448 358	64 968 948 358

Source : SYSBUDGEP 2026

Répartition du budget de 2026 par programme



- Coopération bilatérale et multilatérale
- Gestion des Affaires consulaires et Promotion des Sénégalais de l'Extérieur
- Pilotage, Coordination et Gestion administrative
- Promotion de l'Intégration africaine

2.2.1 Pilotage, Gestion et Coordination Administrative

Le programme est financé par les ressources internes à hauteur de onze milliards deux cent vingt-deux millions neuf cent trente et un mille cent treize francs CFA (**11 222 931 113 FCFA en CP**).

Tableau 3 : Répartition des crédits par actions et activités du Pilotage, en AE et CP

Pilotage, Coordination et Gestion administrative	AE	CP
Amélioration du dispositif d'organisation des conférences internationales, visites officielles et pèlerinages	2 134 158 570	2 134 158 570
Organiser le Pèlerinage aux lieux Saints de la Chrétienté	408 000 000	408 000 000
Organiser le Pèlerinage aux Lieux saints de l'Islam	1 205 687 000	1 205 687 000
Organiser les Conférences internationales	446 971 570	446 971 570
Prendre en charge l'organisation des visites officielles	73 500 000	73 500 000
Optimisation de la communication et dématérialisation des processus et procédures	741 017 000	741 017 000
Améliorer les processus de Gestion (GRH, GED, Archives)	580 717 000	580 717 000
Améliorer la gestion et le traitement du courrier	45 500 000	45 500 000
Améliorer le pilotage de la politique extérieure	21 000 000	21 000 000
Assurer le fonctionnement du CNAMS	61 800 000	61 800 000
Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication et de de partage des connaissances	32 000 000	32 000 000
Optimisation de la coordination et de la communication	3 399 188 000	899 188 000
Améliorer la planification stratégique et opérationnelle	169 562 000	169 562 000
Elaborer et mettre en œuvre plan de communication Institutionnelle	229 626 000	229 626 000
Projet d'assistance à la lutte anti mines en Casamance (PALAC) / ANT	3 000 000 000	500 000 000
Renforcement des capacités financières, matérielles et des ressources humaines	6 898 867 543	6 884 867 543
Acquérir biens et services et assurer bonne gestion financière	153419000	153419000
Assurer la gestion de la mobilité et des missions à l'étranger	1 484 000 000	1 484 000 000
Gérer la valise diplomatique	40 485 000	40 485 000
Mettre en œuvre la politique de gestion des ressources humaines	3 324 329 000	3 324 329 000
Optimiser la gestion financière du département	960 354 543	960 354 543
Projet d'aménagement du site devant abriter les nouveaux locaux du MIAAESE	140 000 000	126 000 000
Réhabiliter, équiper, sécuriser et entretenir bât des Services Centraux	143 366 000	143 366 000
Renforcement de l'action sociale et de l'assistance aux personnels	652 914 000	652 914 000
Renforcement du dispositif organisationnel du Programme	563 700 000	563 700 000
Appui à la coopération internationale	214 000 000	214 000 000
Assurer le fonctionnement des entités du programme	115 500 000	115 500 000
élaborer et mettre en œuvre un manuel procédures de gestion administrative et budgétaire	42 500 000	42 500 000
Réactualiser la lettre de politique étrangère	28 000 000	28 000 000
Réactualiser les outils de planification stratégiques	39 000 000	39 000 000
Renforcer le dispositif de contrôle interne et le cadre de réduction des risques	25 200 000	25 200 000
Renforcer les activités de veille stratégique	22 500 000	22 500 000
Transformation digitale du MIAAESE	77 000 000	77 000 000
Total général	13 736 931 113	11 222 931 113

2.2.2 Coopération Bilatérale et Multilatérale (CBM)

Le programme est financé entièrement par les ressources internes à hauteur de **39 540 110 806 FCFA**.

Tableau 4 : Répartition des crédits par actions et activités du programme CBM

Coopération bilatérale et multilatérale	AE	CP
Enjeux globaux, Coopération bilatérale	175 603 000	175 603 000
Tenir des commissions mixtes	175 603 000	175 603 000
Promotion de la diplomatie de la paix et la sécurité internationale	1 093 400 000	1 093 400 000
abriter des rencontres de médiation ou de facilitation entre parties en conflit	25 900 000	25 900 000
initier ou soutenir des initiatives de paix au niveau sous régional, régional ou mondial	18 700 000	18 700 000
Organiser les contributions diplomatiques et mettre en œuvre les engagements internationaux	1 048 800 000	1 048 800 000
Renforcement moyens d'intervention du programme	38 368 607 806	38 271 107 806
Suivre et négocier les Conventions internationales	355 036 000	355 036 000
Assurer la prise en charge des indemnités de conjoints et de session	632 000 000	632 000 000
Assurer le fonctionnement des Missions Diplomatiques et Consulaires	8 674 066 584	8 674 066 584
Acquérir les biens et services et assurer une bonne gestion financière	155 534 251	155 534 251
Acquisition de postes diplomatiques Milan	75 000 000	67 500 000
Assurer la prise en charge des indemnités de logement des agents expatriés	7 340 000 000	7 340 000 000
Prise en charge de l'assurance maladie des chefs d'Etat	10 000 000	10 000 000
Assurer la prise en charge des salaires des agents expatriés	6 927 710 000	6 927 710 000
Prise en charge des cotisations sociales des RL	3 383 500 000	3 383 500 000
Prise en charge des frais de scolarité	620 641 254	620 641 254
Prise en charge des salaires des RL	9 295 119 717	9 295 119 717
Réhabilitation et équipement Postes Diplomatiques et Consulaires	900 000 000	810 000 000
Total général	39 637 610 806	39 540 110 806

2.2.3 Gestion des Affaires Consulaires et des Sénégalais de l'Extérieur (GACSE)

Tableau 5 : Répartition des crédits par actions et activités du programme GACSE

Gestion des Affaires consulaires et Promotion des Sénégalais de l'Extérieur	2 656 578 915	2 656 578 915
Assistance et protection des Sénégalais de l'extérieur	1 193 858 502	1 193 858 502
assister et protéger les Sénégalais de l'extérieur	226 008 502	226 008 502
Renforcer les capacités humaines, financières et matérielles	17 850 000	17 850 000
Fonds Crédits des Femmes de la Diaspora	450 000 000	450 000 000
Fonds d'appui à l'Investissement des SE	500 000 000	500 000 000
Gestion des affaires juridiques et consulaires	381 257 915	381 257 915
Suivre application politiques gestion Affaires consulaires	329 780 173	329 780 173
Gérer les affaires consulaires	19 197 741	19 197 741
Gérer les affaires juridiques	32 280 001	32 280 001
Promotion des initiatives en faveur des SE	758 400 000	758 400 000
Assurer un accompagnement non financier aux Sénégalais des extérieurs	8 400 000	8 400 000
Fonctionnement du FAISE	750 000 000	750 000 000
Renforcement moyens intervention du programme	323 062 498	323 062 498
Acquérir biens et services et assurer bonne gestion financière	323 062 498	323 062 498
Total général	2 656 578 915	2 656 578 915

2.2.4 Promotion de l'Intégration africaine

Tableau 6 : Répartition des crédits par actions et activités du programme

Promotion de l'Intégration Africaine	AE	CP
Païement des contributions du Sénégal dans les Organisations interafricaines	1 976 549 950	1 976 549 950
Payer les contributions du Sénégal à l'Union africaine et dans les autres organisations interafricaines	1 976 549 950	1 976 549 950
Renforcement de la coopération bilatérale africaine et de la diplomatie de bon voisinage	202 564 165	202 564 165
Consolider la diplomatie de bon voisinage	72 950 000	72 950 000
Prendre en charge la coopération technique	107 914 165	107 914 165
Renforcer les mécanismes permanents de coopération avec les pays africains	21 700 000	21 700 000
Renforcement de l'intégration Africaine	137 254 000	137 254 000
Elaborer et déployer un programme d'appui à la mise en œuvre des politiques et programmes d'intégration au niveau national	15 000 000	15 000 000
Préparer et participer à la représentation du Sénégal dans les instances des Organisations Interafricaines	97 754 000	97 754 000
Tenir des revues périodiques sur la mise en œuvre des politiques et programmes d'intégration au niveau national	24 500 000	24 500 000
Renforcement des missions diplomatiques et consulaires en Afrique	9 232 959 409	9 232 959 409
Assurer la prise en charge des indemnités de conjoint et de session	402 000 000	402 000 000
Assurer le fonctionnement des missions diplomatiques et consulaires en Afrique	8 830 959 409	8 830 959 409
Total général	11 549 327 524	11 549 327 524

III. STRATEGIES OPERATIONNELLES DE L'ANNEE 2026 ET PERSPECTIVES

Pour 2026, le Département, dans le but d'atteindre les objectifs fixés dans les programmes, prévoit la réalisation de plusieurs actions.

3.1 Programme « Pilotage, Gestion et Coordination administrative »

Le programme Pilotage, Gestion et Coordination administrative envisage de mettre l'accent sur le renforcement des moyens humains (cf. décret 2025-235 du 06 février 2025), la consolidation de l'attractivité du Sénégal en tant que Hub diplomatique et l'optimisation de ses moyens d'intervention.

Le programme vise à améliorer la gouvernance du Ministère à travers l'amélioration de ses conditions de travail, le renforcement du dispositif organisationnel nécessaire à la maîtrise des défis globaux et enjeux des relations internationales pour une orientation de l'action extérieure du Sénégal et une participation de qualité aux rencontres internationales.

Pour l'atteinte de ces objectifs, les stratégies ci-après ont été définies :

- la mise en œuvre de la nouvelle architecture organisationnelle ;
- le renforcement des compétences des agents ;
- la digitalisation du traitement du courrier, de l'Etat civil consulaire et des archives ;
- l'élaboration du document de stratégie pays (DSP) ;
- le renforcement des activités de veille stratégique ;
- le renforcement du dispositif de contrôle interne ;
- l'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie de gestion des ressources humaines ;

- la finalisation et l'opérationnalisation de la plateforme « Proto_sen » pour la gestion du Protocole d'État ;
- le renforcement du mécanisme de suivi et d'évaluation de la politique sectorielle, des programmes et projets ;
- l'amélioration de la gestion du patrimoine mobilier et immobilier ;
- l'amélioration de l'organisation des Pèlerinages.

Par ailleurs, le Département s'est résolument inscrit dans la dynamique de responsabilisation des cadres femmes dans son programme managérial. Il prévoit également :

- + L'organisation de la conférence des Ambassadeurs et Consuls généraux au premier Semestre de l'année 2026 ;
- + Le parachèvement du déminage humanitaire de la Casamance ;
- + La poursuite du processus de rationalisation des effectifs pour aboutir à la mise en place des organigrammes types dans les missions diplomatiques et consulaires ;
- + L'amélioration des conditions de vie et de travail des personnels par la révision des textes réglementaires relatifs au traitement salarial des diplomates notamment les indemnités de logement, les forfaits bagages et la prise en charge des frais de scolarité de leurs enfants à l'étranger ;
- + La dématérialisation de la gestion des ressources humaines ;
- + Le suivi du processus d'acquisition, de cession et/ou de construction de locaux dans certains postes diplomatiques et consulaires ;
- + La solarisation des postes diplomatiques situés en Afrique pour rationaliser les dépenses d'énergie.

3.2 Programme « Coopération bilatérale et multilatérale »

Pour l'atteinte de ces objectifs, des stratégies seront mises en œuvre à travers :

- le Renforcement des moyens financiers des Directions au niveau central et des Postes diplomatiques et consulaires (PDC);
- le renforcement de la coopération bilatérale et du leadership du Sénégal au plan international;
- le renforcement de la présence du Sénégal dans le système multilatéral ;
- la tenue de sessions de Commissions mixtes et de consultations politiques ainsi que des visites officielles (visites d'Etat et de travail) qui offrent également l'opportunité de faire le point sur la coopération bilatérale afin :
 - de renforcer notre présence dans les instances de décisions par une participation plus productive aux réunions internationales ;
 - d'œuvrer à consolider et à renforcer le rayonnement international du Sénégal au sein des organisations internationales, y compris à travers l'impulsion et la promotion des candidatures nationales et individuelles;
 - d'accompagner les compatriotes à intégrer les Organisations internationales.

Au niveau multilatéral avec le reste du monde ;

- promouvoir davantage la visibilité et le rayonnement international du Sénégal à travers une représentativité qualitative dans les instances de décision des Organisations internationales ;
- asseoir une influence accrue au sein des instances internationales pour tirer meilleur profit des politiques économiques (budgétaire, monétaire, commerciale) et sectorielles (culture, environnement et changement climatique, agriculture, industrie,

santé, éducation, enseignement supérieur, jeunesse, eau, habitat, énergie, intelligence artificielle, etc.) ;

- contribuer aux efforts de mobilisation internationale de ressources financières et techniques (technologies, expertises, aides, prêts, dons, initiatives et programmes auprès de la diaspora, des Agences spécialisées, des Fonds spéciaux du Système des Nations Unies et autres Organismes internationaux) ;
- renforcer la Coopération internationale en matière de promotion et de protection des droits humains (migrants, réfugiés et apatrides, enfants, femmes, jeunes, handicapés, etc.)
- consolider la contribution du Sénégal aux efforts internationaux de paix et de sécurité notamment sur les opérations de maintien de la paix (OMP) et les questions relatives au terrorisme, à la cyber sécurité, au désarmement (notamment les armes légères et de petit calibre), à la piraterie maritime, à la criminalité transfrontalière, etc. ;
- renforcer le plaidoyer du Sénégal en faveur d'une gouvernance mondiale juste et inclusive.

Au niveau bilatéral avec le reste du monde

- renforcer les relations d'amitié entre le Sénégal et ses partenaires, diversifier et raffermir les liens avec certains pays
- assurer des relations de coopération plus bénéfiques pour le Sénégal ;
- attirer les investissements directs étrangers (IDE) porteurs de transfert de technologies, créateurs d'emplois, et stimulant les exportations sénégalaises au niveau des collectivités territoriales disposant de dotations factorielles incitatives ;
- aider à la conquête des parts de marché pour les entreprises sénégalaises à l'international.

En termes de perspectives, il y'a lieu de relever :

- Visite du Chef de l'État en Allemagne, en Russie et au Venezuela ; SEM le Président de la République a déjà marqué son accord de principe à l'invitation de ses homologues des pays susmentionnés ;
- Rencontre du Comité technique chargé de la négociation de l'Entente en Reconnaissance mutuelle des Qualifications Professionnelles (RQP) ;
- Session inaugurale des Consultations politiques avec la Pologne. Les deux Parties doivent se mettre d'accord pour fixer une date ;
- 9^{ème} session de la Grande Commission mixte de coopération (GCM) avec le Brésil et Commission mixte entre le Sénégal et la République Tchèque.

3.3 Programme « Gestion des Affaires Consulaires et des Sénégalais de l'Extérieur »

Pour l'atteinte des objectifs du programme, les stratégies sont mises en œuvre à travers la modernisation et la sécurisation du système de délivrance des pièces administratives, la disponibilité des données migratoires (base de données) découlant du recensement demandé par le Chef de l'Etat et des dispositifs de collecte de données existant, l'amélioration de la protection et de l'assistance des Sénégalais de l'Extérieur ainsi que l'accompagnement à la réinsertion des Sénégalais de l'Extérieur.

En outre, l'épanouissement et le bien-être des Sénégalais de la diaspora constituent l'un des points stratégiques de notre politique extérieure. Aussi, dans le souci d'optimiser l'assistance, la promotion et la protection des Sénégalais de l'Extérieur, en période normale ou de crise, il y a lieu d'effectuer préalablement leur identification et de multiplier la signature de conventions de sécurité sociale.

Cette exigence est due au fait que la procédure actuelle d'immatriculation consulaire ne répond pas à son objectif fondamental, qui est de connaître, dénombrer, localiser et de faciliter les conditions de prise en charge des Sénégalais résidant à l'étranger.

Par ailleurs, la mise en place d'un dispositif d'accueil et d'information au service de l'état-civil consulaire au niveau central sera combinée avec le projet d'informatisation et de sécurisation de l'état civil pour une meilleure prise en compte des besoins des usagers et une production plus rapide des documents sollicités.

Aussi, en adéquation avec les lignes directrices fixées par le MIAAESE, le Secrétaire d'Etat chargé des Sénégalais de l'Extérieur œuvre-t-il à renforcer la solidarité et la promotion de l'action sociale au profit des ressortissants disséminés à travers le monde, à préserver et à améliorer les services publics offerts aux sénégalais du monde, à faciliter leur intégration dans les pays d'accueil et à les mobiliser aux bonnes fins de contribuer avec dynamisme aux chantiers de développement initiés au Sénégal.

De la même façon, pour prendre en considération les besoins différenciés de l'ensemble des composantes de la communauté sénégalaise à l'étranger, le Ministère prévoit les actions suivantes:

- ✚ l'organisation de l'apport de la diaspora pour une participation active à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques ;
- ✚ la valorisation de l'apport potentiel de la diaspora à l'effort de développement national et territorial ;
- ✚ l'accompagnement de la diaspora dans l'élaboration, le financement et la mise en œuvre de projets d'investissements productifs ;
- ✚ l'accès à l'habitat dans un cadre légal ;
- ✚ l'accès des émigrés aux services d'assistance consulaire, juridique et sociale ;
- ✚ la promotion de la migration de travail ;
- ✚ le renforcement des dispositifs limitant la migration irrégulière, gestion des flux et lutte contre la traite des êtres humains ;
- ✚ l'élaboration d'un plan d'information et de sensibilisation au profit des émigrés et du grand public ;
- ✚ la prise en compte des questions d'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes ;
- ✚ l'accompagnement au retour, à la réadmission et à la réinsertion durables des sénégalais en collaboration avec les pays partenaires ;
- ✚ la promotion de l'entrepreneuriat des Sénégalais de la diaspora.

3.4 Programme « Promotion de l'Intégration africaine »

Le Programme « Intégration et coopération bilatérale africaine » est mis en place dans un contexte de réorientation de la politique étrangère de notre pays, adossée à une vision qui accorde la priorité à la consolidation des partenariats internationaux, tout en privilégiant les cadres de coopération bilatérale, régionale et sous-régionales africaine.

La stratégie opérationnelle du Programme repose sur une diplomatie offensive et d'influence afin de renforcer le leadership du Sénégal en Afrique en général, plus particulièrement dans les organisations d'intégration ouest-africaines.

La difficulté de l'exercice réside dans le fait que les actions à mener ne sont pas quantifiables a priori, car reposant sur des principes fondamentaux, tels que l'attachement à la paix et à la sécurité, le règlement pacifique des différends, le développement des relations de bon voisinage

et la promotion de relations d'amitié et de coopération avec les autres pays africains et ceux avec une forte diaspora noire.

Toutefois, cette stratégie peut se déployer autour du renforcement :

- de la coopération bilatérale africaine et de la diplomatie de bon voisinage ;
- de l'intégration africaine ;
- des missions diplomatiques et consulaires en Afrique.

Pour l'atteinte des objectifs du programme, la stratégie est mise en œuvre à travers :

- la consolidation de la diplomatie de bon voisinage ;
- l'établissement ou le renforcement des mécanismes permanents de coopération avec les pays africains, en particulier avec ceux de la région (commissions mixtes, mécanismes de suivi des engagements bilatéraux, réunions sectorielles, consultations politiques, etc.) ;
- le renforcement de la présence du Sénégal en Afrique australe ;
- le renforcement de la diplomatie économique avec les pays africains (promotion économique et commerciale des Ambassades, visites officielles, commissions mixtes, forums économiques ou d'investissement, mise en relation des secteurs privés...) ;
- le renforcement des missions diplomatiques et consulaires en Afrique, à travers notamment la prise en charge des activités de promotion économique et culturelle ;
- l'élaboration et le déploiement d'un programme d'appui à la mise en œuvre des politiques et programmes d'intégration au niveau national ;
- la préparation et la participation à la représentation du Sénégal dans les instances des organisations interafricaines ;
- la tenue de revues périodiques sur la mise en œuvre des politiques et programmes d'intégration au niveau national ;
- la conduite d'études spécifiques sur les questions d'intégration régionale ;
- le paiement des contributions du Sénégal dans les organisations interafricaines ;
- la promotion des candidatures sénégalaises dans les instances des organisations interafricaines ;
- le renforcement des relations d'amitié avec certains pays ayant une forte diaspora afro -descendante.

En 2026, le Département participera à plusieurs sessions notamment :

- 48^{ème} session ordinaire du Conseil exécutif de l'UA, février 2026 à Addis-Abeba ;
- 39^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA, février 2026 à Addis-Abeba,
- La 6^{ème} session de la Grande Commission mixte de Coopération bilatérale entre le Sénégal et la République de Guinée. Les Parties ont mis en place un Comité de suivi qui se réunira alternativement à Dakar et à Conakry. La 1^{ère} réunion du Comité de suivi se tiendra à Dakar, en 2026 ;
- La 5^{ème} session de la Grande Commission mixte de Coopération bilatérale entre le Sénégal et le Cameroun. Les Parties ont convenu de tenir le Comité de suivi de cette 5^{ème} Session au Sénégal en 2027. La date de la 6^{ème} Session prévue en République du Sénégal, sera arrêtée d'un commun accord, et par voie diplomatique.

La coopération entre le Sénégal et les pays ci-après doit faire l'objet d'un suivi rigoureux :

- Afin de développer la coopération dans tous les domaines d'intérêt commun, le Mali avait évoqué la nécessité de convoquer la 14^e session de la Grande Commission mixte de coopération à Bamako. Pour rappel, la 13^{ème} session de ladite Commission mixte s'était tenue à Dakar, du 4 au 5 mars 2021, et avait abouti à la signature de plus d'une dizaine d'accords ;
- Outre la récente visite de travail de Monsieur Ousmane SONKO, Premier Ministre, effectuée à Banjul, le 19 décembre 2024, il est à noter la tenue, à Banjul, du 30 juillet au 1^{er} août 2023, de la 3^{ème} Session du Conseil présidentiel Sénégal-Gambien, dans un contexte où, eu égard au nouvel essor des relations entre les deux pays, il s'agissait surtout pour les deux Parties de consolider les acquis récents de la coopération bilatérale, sur les plans politique, sécuritaire, économique, social et technique ;
- Le Comité de suivi de la 6^{ème} session de la Commission mixte bilatérale doit se se tenir à Dakar, en 2026. Il sera important de prendre les dispositions appropriées, notamment budgétaires, pour permettre de respecter cet engagement de notre pays. Pour rappel, la République de Guinée avait pris en charge l'ensemble de la délégation sénégalaise ;
- La 6^{ème} session, prévue à Alger, initialement programmée pour le second semestre de 2015, à l'occasion de la visite du Chef de l'Etat, SEM Macky SALL, a été confirmée pour les 16 et 17 octobre 2024, puis reportée à la demande de la Partie algérienne qui a finalement proposé une nouvelle les 04 et 05 juin 2025. Le Sénégal a proposé officieusement de tenir cette session les 12 et 13 octobre 2025. L'Ambassadeur d'Algérie propose que la session se tienne à l'occasion de la visite du Chef de l'Etat en Algérie, à la suite de l'invitation de Son homologue algérien. Il convient de noter que la visite présidentielle reste à confirmer pour cette année.

CONCLUSION

En dépit des contraintes budgétaires actuelles, le document de programmation pluriannuelle des dépenses du Ministère de l'Intégration africaine, des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur demeure optimiste et témoigne de l'engagement constant du Département à poursuivre les ambitieux objectifs déclinés dans sa Lettre de Politique sectorielle de Développement (LPSD) en vue de l'avènement d'un Sénégal Souverain, Juste et Prospère.

En effet, à travers ce projet de budget 2026 d'un montant de soixante-sept milliards quatre cent soixante millions cinq cent quatorze mille six cent quatre-vingt-neuf francs **(64 968 948 358 FCFA)**, le Département compte poursuivre les actions de renforcement de la coopération bilatérale et multilatérale, d'amélioration la qualité de la gestion des affaires consulaires et des Sénégalais de l'Extérieur et de mise en œuvre d'actions concrètes dirigées vers l'Intégration africaine et le Panafricanisme.

En effet, les résultats identifiés dans les différents Programmes annuels de Performance militent fortement en faveur du renforcement du leadership de notre pays, de la promotion de la paix et de la sécurité internationale et de la défense des idéaux y relatifs, ainsi que des relations d'amitié et de coopération entre les peuples et les Etats. Ils concourent surtout à la promotion du développement économique et social du Sénégal à travers une diplomatie économique centrée sur la mobilisation des ressources en vue de la mise en œuvre de l'Agenda national de transformation "Sénégal 2050", notamment les actions au titre du plan quinquennal 2026-2029 de cet ambitieux programme.

Pour ce faire, les défis à relever portent essentiellement sur :

- la disponibilité et la mobilisation des ressources internes ;
- l'efficacité de l'action administrative par l'utilisation des moyens de communication technologiques ;
- la maîtrise de l'environnement géostratégique mondial, continental et sous-régional ;
- la volonté commune des Etats à promouvoir l'Intégration africaine;
- l'amélioration des conditions de vie et de travail des personnels expatriés et ceux en portion central.

Au demeurant, les principes et valeurs du "*Jub-Jubal-Jubbanti*" sont fortement ancrés au cœur de l'intervention du Département tant au niveau central que dans les postes diplomatiques et consulaires et guident quotidiennement toute initiative prise dans le sens de la mise en œuvre des missions de Politique étrangère.

IV. ANNEXES

a. DPPD 2026-2028 ET PAP 2026 DES PROGRAMMES

b. DECLARATION LIMINAIRE DU MINISTRE